



# Maison du Peuple d'Europe Europees Volkshuis



## La charte de la Maison du Peuple d'Europe

La **Maison du Peuple d'Europe - EuropeesVolksHuis (MPEVH)** veut être un espace de participation citoyenne, facilitant la participation des citoyens et des résidents, et de leurs associations, dans le processus décisionnel des institutions européennes, et des institutions nationales dès lors qu'elles débattent et décident des affaires européennes.

La MPEVH aspire à mobiliser des espaces de participation citoyenne dont les thématiques sont susceptibles de développer une identité européenne, et une Europe sociale et démocratique. Le but est d'impliquer les citoyens, les résidents, les associations, le monde syndical, le monde de l'économie sociale de la Belgique et des autres pays membres de l'UE, dans la construction d'une Europe des citoyens. Cela est possible en permettant aux citoyens, aux résidents et aux associations de la société civile belge de s'informer et de se former par eux-mêmes, et de s'impliquer dans les débats régionaux, nationaux et européens, jusqu'à l'élaboration de propositions d'amendements, voire de propositions de projets législatifs.

### Pourquoi une Maison du Peuple d'Europe ?

Les raisons de l'existence d'une Maison du Peuple d'Europe à Bruxelles se focalisent sur des interventions entre les niveaux territoriaux régionaux et/ou nationaux de la Belgique et le niveau européen. La MPEVH est née pour sensibiliser et développer des actions transversales en mettant en réseau, d'un côté, les nombreux progressistes et démocrates qui habitent en Belgique et d'un autre côté, les décideurs européens. Cela, afin de permettre aux citoyens et aux résidents ordinaires, ainsi qu'aux associations qui font un travail de terrain très important, comme les syndicats, les asbl locales et nationales actives dans les domaines tels que le social, les droits de l'homme, le développement trans-sectoriel de la société civile, la participation des citoyens ....., d'exercer activement leur citoyenneté et de pouvoir participer à la création d'une Europe proche des citoyens.

Les compétences horizontales nécessaires au développement de l'exercice de la citoyenneté active et des activités de plaidoyer citoyen sont de l'ordre de l'intermédiation entre les demandes locales, manifestées par des citoyen-ne-s bénévoles et des citoyen-ne-s engagé-e-s dans des associations de terrain (ci-après nommé-e-s les citoyens), ainsi que des demandeur-se-s d'asile, des bénéficiaires d'accueil et des personnes sans papiers (ci-après nommé-e-s les résidents), et les projets législatifs régionaux, nationaux et/ou européens. La médiation crée l'expertise nécessaire pour suivre les matières abordées. Dans ce cadre, la théorie et la pratique doivent être complémentaires. La première doit aider les citoyens et les résidents à comprendre les enjeux, la seconde doit leur permettre d'agir auprès de leurs élus et réseaux.

### A qui s'adresse la MPEVH ?

Le but de l'association est d'attirer un public aussi diversifié que possible. La MPEVH s'adresse à toute personne quelle que soit son origine, ses orientations politiques et religieuses, qui soit partie prenante dans l'élaboration et le développement de nouvelles idées visant le progrès social et démocratique pour tou-te-s. Nous nous adressons donc aux organisations, aux groupes de collectifs formels et informels, aux citoyens désireux de participer au développement de la démocratie. Nous nous adressons aussi aux personnes « invisibles », comme des sans-papiers, des sdf et toutes celles qui, pour une raison voulue ou pas, ne sont pas inscrit-e-s dans les listes électorales communales. Notre association se veut donc pluraliste, ainsi elle va aussi à la rencontre de personnes plus retirées

ou exclues, **directement** ou par le biais d'autres associations afin de les encourager à s'exprimer et à s'inclure dans la vie sociale, citoyenne et politique.

### Cadre d'action de la MPEVH

Toute personne qui s'engage à agir d'une manière ou d'une autre à la MPEVH est tenue de connaître et respecter le cadre d'action de la MPEVH qui repose sur les principes de la démocratie représentative, participative, délibérative, selon le principe de l'État de droit. L'action de la MPEVH se déroule ainsi autour des valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité, telles qu'elles ont été exprimées par la Charte européenne des droits fondamentaux, et notamment par son article 22, de non-discrimination fondée sur la nationalité ainsi que sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

La MPEVH veut également renforcer le thème de la diversité culturelle et linguistique de l'Europe et elle aspire à stigmatiser la dérive des institutions européennes vers le « tout-à-l'anglais ».

Toute personne qui s'engage à agir d'une manière ou d'une autre à la MPEVH respecte également les valeurs et les principes déclarés par la Convention européenne des droits de l'Homme. La MPEVH est ouverte aux idées ou suggestions susceptibles d'apporter un meilleur bien-être pour l'ensemble des citoyens. En ce qui concerne la conciliation, par exemple, entre les impératifs de la défense de la société démocratique et ceux de la sauvegarde des droits individuels, la MPEVH adhère au principe que tout changement de la législation ou des structures légales ou constitutionnelles de l'Etat soit promu à deux conditions : premièrement, les moyens utilisés à cet effet doivent être légaux et démocratiques et, deuxièmement, le changement proposé doit lui-même être compatible avec les principes démocratiques fondamentaux. Ces principes comprennent entre autres l'indépendance entre l'appareil de l'État, d'une part, et les instances religieuses, philosophiques ou socio-économiques, de l'autre, qui s'oppose à une immixtion directe d'une quelconque de ces instances dans la gestion de l'État (pouvoir législatif).

Dans le respect de ce cadre démocratique, les personnes membres de la MPEVH développent des actions de lobbying et de plaidoyer citoyen qui sont différentes des actions menées par les autres « lobbies européens » qui existent déjà, très spécialisés dans leurs secteurs particuliers mais qui, le plus souvent, ne se soucient pas de soutenir des objectifs d'intérêt général. Elles rejettent toute action ayant des buts contraires aux principes fondamentaux de la démocratie représentative, c.-à-d., notamment, la séparation des pouvoirs ainsi que l'élection des représentants à échéance régulière et avec un mandat limité dans le temps. Toute action de lobbying se positionnant contre l'intérêt général sera ainsi combattue par la MPEVH par tous ses moyens et notamment par l'organisation d'actions spécifiques. C'est ainsi que les personnes qui s'engagent à agir d'une manière ou d'une autre au sein de la MPEVH s'opposent à toute action de lobbying invoquant des conceptions totalitaristes et/ou théocratiques, car les types de régimes dont ces conceptions sont porteuses ne peuvent être qu'en contradiction avec la conception de la « société démocratique ».

La raison d'être de la MPEVH est de faire s'exprimer les citoyens et les résidents ordinaires, ainsi que leurs organisations citoyennes de terrain qui sont actives à l'intérieur d'un territoire communal et/ou régional, en les mettant en réseau, et en faisant monter leurs demandes transversales vers les instances de décision afin que ces citoyens, et les membres de ces associations, qui habitent et qui

sont actifs dans les quartiers, les villes et les régions, soient impliquées dans les processus décisionnels européens en proposant des projets de loi et/ou des amendements d'intérêt général.

Les outils de la démocratie participative et délibérative sont ainsi mobilisés par la MPEVH afin de renforcer la participation de citoyens et résidents ordinaires dans les processus décisionnels régionaux, nationaux et européens. La MPEVH se soucie d'approfondir ces outils afin de trouver une réponse participative cohérente à la question « comment garantir la participation de tou-te-s ? », notamment des personnes et des groupes en situation de pauvreté ou de précarité, et d'exclusion sociale, au droit de donner leur avis dans les domaines de compétence de l'Union Européenne, de la Belgique et de ses régions. Dans un contexte politique et économique de plus en plus austère, il est en effet de plus en plus important que les minorités, les exclus, les « invisibles » s'expriment et que leur avis soit pris en compte.

#### Lieu d'intervention de la MPEVH

La MPEVH est établie à Bruxelles mais elle aspire à élargir ses actions hors de la région de Bruxelles, et hors de la Belgique. Pour ce faire, la MPE-FVE veut développer la politique des partenariats afin de trouver des partenaires qui ont des objectifs similaires. Cela pourrait amener à une fédération européenne de « Maisons territorialement établies », dans le but de faire monter les demandes de nos territoires respectifs au niveau européen, et, cela, en essayant de transformer ces demandes transversales, mais spécifiques à des territoires délimités, en propositions d'amendement d'intérêt général.